

2021-5890
2021-11-08

GROUPE	10	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

Herbicide OPPORTUNITY 15 SL

Solution

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

RINÇER



TROIS FOIS

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34332 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES**

PRINCIPE ACTIF : glufosinate-ammonium 150 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 L à vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent canadien :
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R 1V1
1 844 810-5720
1 416 840-5639

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal si absorbé par la peau. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement de protection : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants et les lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial) ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger.

Si appliqué comme un mélange en cuve, suivre les mesures les plus rigoureuses en matière de précautions EPI énoncées sur les étiquettes des produits utilisés.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 24 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture destinée de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable (moins de 23 L) :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la bouillie de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la bouillie de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Herbicide OPPORTUNITY 15 SL

Solution

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT



POISON

RINÇER



TROIS FOIS

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34332 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : glufosinate-ammonium 150 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 L à vrac

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent canadien :
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R 1V1
1 844 810-5720
1 416 840-5639

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL **est un herbicide non sélectif.**
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et de soja ou les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- L'emploi de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est homologué pour les variétés ou les hybrides de canola et de soja tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- Pour la production de semences d'hybrides, l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être utilisé pour la suppression des plants sauvages au sein de la population femelle. Deux applications sont nécessaires à cette fin. Une troisième application peut être nécessaire s'il est établi que les plants sauvages n'ont pas été entièrement supprimés du champ.
- Le maïs tolérant le glufosinate-ammonium peut être utilisé pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides, mais il doit être détruit et ne peut pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être utilisé comme aide à la récolte (dessiccant) sur la luzerne cultivée pour la semence.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dessèche les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application, lorsqu'il est utilisé comme aide à la récolte.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut aussi être utilisé pour la suppression des repousses dans les framboisiers.

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique seulement :

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être utilisé comme aide à la récolte (dessiccant) dans les haricots secs communs.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut également être utilisé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces sous les bleuets nains, les arbres fruitiers, les vignes et les noix.
- Lorsqu'il est appliqué en prélevée sur la culture, mais en postlevée sur les mauvaises herbes, l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut également être appliqué sur des sols rassis pour les légumes ou à la percée du sol pour les pommes de terre.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL se décompose rapidement dans le sol. Suite à son application, aucune restriction quant au choix de la culture ou de la rotation n'est imposée.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal si absorbé par la peau.

Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

Vêtements et équipement de protection :

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et ainsi que des lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial) pendant le mélange, le chargement et l'application, et les activités de nettoyage et de réparation. Les gants et les lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial) ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et bien se laver les mains après l'emploi et avant de manger.
- Si appliqué comme un mélange en cuve, suivre les mesures les plus rigoureuses en matière de précautions EPI énoncées sur les étiquettes des produits utilisés.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 24 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : En cas d'ingestion de ce produit, il faut pratiquer sans tarder une intubation endo-trachéale et un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon de bois et de sulfate de sodium.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.
- Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE :

- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture destinée de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable (moins de 23 L) :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Élimination du contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la bouillie de pulvérisation non utilisée :

S'il reste de la bouillie de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

UTILISATION EN POSTLEVÉE

CANOLA – DANS L'EST DU CANADA ET EN CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut aussi être appliqué sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**
- **L'application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Se reporter au tableau de mauvaises herbes/doses d'application dans cette étiquette.
- Pour la suppression/répression des mauvaises herbes à levées tardive ou en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes, réappliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL.
- Une deuxième application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être faite dans les champs de canola ayant reçu un traitement initial à une dose maximale de 4,0 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.
- Une première application maximale de 4 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 3,33 L/ha,
OU
Une première application maximale de 3,33 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 4 L/ha.

- **Ne pas appliquer qu'un total plus de 7,33 L/ha par année.**
- Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- **Pour l'emploi sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium et le glyphosate :** L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL devrait être appliqué dans un programme séquentiel avec du glyphosate pour la suppression efficace des mauvaises herbes. Le mélange en cuve de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec glyphosate, peut entraîner une suppression réduite sur certaines espèces de mauvaises herbes.

Pour la production de semences d'hybrides de canola seulement

- Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles; une troisième application, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 L/ha.
- **Ne pas appliquer qu'un total plus de 9,99 L/ha par année.**

Utilisation de maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de l'herbicide OPPORTUNITY 15 SL est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola.
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le maïs tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- **Remarque :** Le maïs doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Suivre le mode d'emploi pour le canola et les directives générales sur la présente étiquette.

CANOLA – DANS LES PRAIRIES ET LA RÉGION INTÉRIEURE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivés dans les Prairies et la région intérieure de la Colombie-Britannique seulement.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut aussi être appliqué sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**
- **L'application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Se reporter au tableau de mauvaises herbes/doses d'application dans cette étiquette.
- Pour la suppression/répression des mauvaises herbes à levées tardive ou en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes, réappliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL.
- Une deuxième application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être faite dans les champs de canola ayant reçu un traitement initial à une dose maximale de 4,0 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.
- Une première application maximale de 4 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 3,33 L/ha,
OU
Une première application maximale de 3,33 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 4 L/ha.
- **Ne pas appliquer qu'un total plus de 7,33 L/ha par année.**
- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite..
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- **Pour l'emploi sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium et le glyphosate :** L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL devrait être appliqué dans un programme séquentiel avec du glyphosate pour la suppression efficace des mauvaises herbes. Le mélange en cuve de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec glyphosate, peut entraîner une suppression réduite sur certaines espèces de mauvaises herbes.

Pour la production de semences d'hybrides de canola seulement

- Deux applications sont nécessaires pour supprimer les plants sauvages. La première application doit se faire au stade de 2 à 4 feuilles du canola et la seconde, au stade de 4 à 6 feuilles; une troisième application, au besoin, peut être effectuée jusqu'à, mais avant, la montée en graines. Toutes les applications de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL pour la production de semences d'hybrides doivent être faites à raison de 3,33 L/ha.
- **Ne pas appliquer qu'un total plus de 9,99 L/ha par année.**

Utilisation de maïs pour séparer les rangs de canola destiné à la production de semences d'hybrides

- L'emploi de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est homologué pour les variétés ou les hybrides de maïs tolérant le glufosinate-ammonium lorsqu'ils servent à séparer les rangs de canola.
- Le maïs doit être ensemencé à raison de 20 000 à 30 000 plants/ha.
- L'espacement des rangs pour le maïs tolérant le glufosinate-ammonium doit être de 18 à 23 cm.
- **Remarque :** Le maïs doit être détruit et ne doit pas servir comme aliment de consommation humaine ou animale.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Suivre le mode d'emploi pour le canola et les directives générales sur la présente étiquette.

SOJA

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est homologué pour application aérienne et terrestre sur les variétés de soja tolérant le glufosinate-ammonium.
- **L'application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL sur les variétés de soja non tolérantes ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL du stade du cotylédon au stade de la floraison de la culture à raison de 2 L à 3,33 L/ha.
- Une deuxième application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être faite dans les champs de soja ayant reçu un traitement initial à une dose maximale de 3,33 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.
- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines de la culture.
- Ne pas appliquer au-delà du stade de la floraison du soja.
- **Ne pas appliquer qu'un total plus de 6,67 L/ha par année.**

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL. Les mauvaises herbes qui suivent sont

sensibles à l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL. L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL donnera la meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								DOSE	
	1	2	3	4	5	6	7	8		
Saponaire des vaches	-----									1,33 L/ha
Sétaire verte	----- Maximum de 3 talles									

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								DOSE	
	1	2	3	4	5	6	7	8		
Échinochloa pied-de-coq	-----									2 L/ha
Renouée persicaire	-----									
Chénopode blanc	-----									
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut									
Renouée	-----									
Tabouret des champs	-----									
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut									
Moutarde des champs	-----									

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								DOSE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								2,67 L/ha
Stellaire moyenne	-----				Paires de feuilles				
Ortie royale	-----				Paires de feuilles				
Kochia à balais	Jusqu'à 8 cm de haut								
Laiteron des champs vivace	-----								
Chiendent ¹	-----								
Amarante à racine rouge	-----								
Mauve à feuilles rondes	-----								
Matricaire maritime	Jusqu'à 10 cm de haut								
Bourse-à-pasteur	-----								
Orge spontanée ²	----- Maximum de 2 talles								
Blé spontané	----- Maximum de 2 talles								
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								DOSE	
	1	2	3	4	5	6	7	8		
									3,33 L/ha	
Gaillet gratteron	-----		Verticilles							
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm									
Sagesse des chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut									
Ortie royale	-----								Paires de feuilles	
Stramoine commune	-----									
Chiendent ³	-----									
Érodium cicutaire	-----									
Folle avoine	-----								Maximum de 2 talles	

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								DOSE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
									3,33 L/ha
Populations élevées									
Chardon des champs ¹	Jusqu'à 10 cm de haut								
Chiendent ¹	-----								
Orge spontanée ²	-----								Maximum de 2 talles
Blé spontané	-----								Maximum de 2 talles
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								DOSE
	1	2	3	4	5	6	7	8	
									4 L/ha
Chardon des champs ⁴	Jusqu'à 10 cm de haut								
Stramoine commune ⁵	-----								
Chiendent ⁶	-----								
Brome du Japon ⁷	-----								jusqu'à l'apparition de la 1 ^{re} talle
Brome des toits ⁷	-----								jusqu'à l'apparition de la 1 ^{re} talle

¹ Répression des parties aériennes seulement

² Répression seulement

³ Suppression de croissance améliorée des parties aériennes

⁴ Meilleure répression des parties aériennes

⁵ Suppression améliorée

⁶ Suppression pendant toute la saison des populations élevées

⁷ Brome germiné au printemps seulement; pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer après un traitement en présemis ou non sélectif avec un herbicide au glyphosate.

Mélanges en cuve

- Ne pas mélanger en cuve l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec des herbicides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.
- Lorsqu'il est appliqué comme mélange en cuve, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Les produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions en matière de stades foliaires. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.
- Pour une efficacité accrue, l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être mélangé en cuve avec les produits suivants :

CANOLA

PRODUIT D'ASSOCIATION	DOSE	MODE D'EMPLOI
Centurion® ou Select®	63 mL/ha	Pour la suppression de l'orge spontanée et de la folle avoine, appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 2,67 à 4,0 L/ha avec Centurion ou Select à raison de 63 mL/ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 1 à 4 feuilles et ont un maximum de 2 talles.
Centurion® ou Select®	190 mL/ha	Pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL et sur l'étiquette de Centurion ou Select plus l'orge agréable, les bromes du Japon et de toit germinés au printemps appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 3,33 à 4,0 L/ha avec Centurion ou Select à raison de 190 mL/ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur les étiquettes de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL, Centurion et Select et lorsque l'orge agréable est de 1 à 4 feuilles et a un maximum de 2 talles et les bromes du Japon et de toits qui ont germinés au printemps sont au stade 1 à 6 feuilles jusqu'à l'apparition de la 1 ^{re} talle.
Facet L + Merge	0,28 L/ha + 0,5 à 1,0 L/ha	Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet gratteron, appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 3,33 L/ha avec Facet L à raison de 0,28 L/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Merge à raison de 0,5 à 1 L/ha. L'application devrait être effectuée à partir du stade 2 à 6 vraies feuilles de la culture de canola.
Facet L	0,28 L/ha	Pour une suppression accrue et plus uniforme du gaillet

+ Centurion® + Amigo® ou Merge®	+ 63 mL/ha + 0,5 L/ha	gratteron et des graminées annuelles, appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 3,33 L/ha avec Facet L à raison de 0,28 L/ha et Centurion à raison de 63 mL/ha. Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'adjuvant Amigo® ou Merge à raison de 0,5 L/ha. L'application devrait être effectuée à partir du stade 2 à 6 vraies feuilles de la culture de canola.
---	--------------------------------	---

SUPPRESSION DES REPOUSSES DANS LES FRAMBOISIERS

- Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans au moins 330 L/ha d'eau. Utiliser une combinaison de pression de pulvérisation et de buses qui permet d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
FRAMBOISIERS (framboisiers établis seulement)	L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est recommandé pour la suppression des repousses dans les framboisiers établis. Appliquer lorsque les pousses ont environ de 10 à 20 cm de haut. NE PAS appliquer sur les plants faibles ou immatures.	APPLICATION À LA VOLÉE 6,67 L/ha APPLICATION PAR BANDE Ajuster la dose d'application par hectare à la volée proportionnellement à la largeur de la bande pulvérisée. Utiliser la formule suivante pour calculer la dose d'application par bande par hectare :
	FORMULE POUR CALCULER LA DOSE D'APPLICATION PAR BANDE PAR HECTARE : Dose d'application par bande par hectare = (largeur de la bande ÷ largeur du rang) x dose d'application généralisée Exemple : 3,05 mètres d'espacement entre les rangs et 0,61 mètre de largeur de bande (0,61 m ÷ 3,05 m) x 6,67 L/ha = 1,33 L/ha pour la dose d'application par bande	

Mise en garde : Éviter le contact du produit pulvérisé avec les cannes, les plants et la végétation qu'on souhaite conserver.

UTILISATION COMME DESSICCANT

Cultures, directives et doses

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être appliqué comme dessiccant, par voie aérienne ou terrestre, sur la luzerne (cultivée pour la semence).
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL desséchera également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).
- La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée).

CULTURE	DIRECTIVES	DOSE
LUZERNE (cultivée pour la semence)	Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL au stade de 50 à 75 % de formation des gousses (brunes). NE PAS appliquer plus d'une fois par année.	2,7 L/ha

Remarque : Ne PAS mélanger en cuve l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec des pesticides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

Remarque : Toutes les utilisations ci-dessous sont approuvées pour l'est du Canada et la Colombie-Britannique seulement

UTILISATION COMME DESSICCANT

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
HARICOTS SECS COMMUNS (ne pas appliquer sur les haricots secs communs cultivés pour la semence)	Appliquer lorsqu'environ 50 à 75 % des cosses de haricots sont passées naturellement de vert à jaune ou brun. Une fois prête, la culture peut être récoltée à la moissonneuse-batteuse, au moins 9 jours après le traitement. Lorsque l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est appliqué sur les haricots secs communs au stade approprié, il dessèche uniformément la culture et les mauvaises herbes, facilitant la récolte et empêchant les taches sur les haricots. Toute croissance secondaire sera interrompue et les niveaux d'humidité de la semence seront réduits, permettant une récolte plus hâtive.	2,5 à 3 L/ha ¹

¹Appliquer la dose la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense et/ou que les mauvaises herbes sont nombreuses lors de l'application.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Remarque : L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dessèche également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VERGERS ET LES VIGNOBLES

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
POMMES ABRICOTS CERISES (douces ou acides) BLEUETS EN CORYMBE RAISINS	L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles établis. L'Herbicide OPPORTUNITY 15	PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 2,7 à 5 L/ha pour

<p>NECTARINES POIRES PRUNES PÊCHES • LES MEMBRES DU GROUPE DE CULTURES 14-11 : NOIX, Y COMPRIS : - AMANDE, - FAÎNE, - NOIX DE NOYER CENDRÉ, - CHÂTAIGNE, - AVELINE, - NOIX DE CARYER, - PACANE, - NOIX DE NOYER, - CHÂTAIGNE DE CHINQUAPIN, - NOIX DE CHÊNE À GROS FRUITS, - NOIX DE GINKGO, - NOIX DE NOYER DU JAPON, - NOIX DE MARRONNIER DU JAPON, - PIGNON DE PIN</p>	<p>SL peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos.</p> <p>Pour la suppression de mauvaises herbes précises avec l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL, consulter la section « Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes » sous ce tableau.</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles. Ne pas faire plus de deux applications par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p> <p>Éviter le contact de la solution, la dérive ou le brouillard de pulvérisation de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec l'écorce verte, les tiges ou le feuillage puisque des blessures peuvent survenir aux arbres, aux vignes ou aux cannes. Seuls les troncs avec calleuses et une écorce brune mature devraient être pulvérisés à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré. Le contact de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec une partie autre que l'écorce mature des arbres, des vignes ou des cannes peut entraîner des dommages graves.</p> <p>Pour supprimer des mauvaises herbes présentes lors de l'application et pour une</p>	<p>supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS Mélanger l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 L de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer autour de la base des arbres et des vignes.</p>
--	---	--

	suppression résiduelle des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être mélangé en réservoir avec Princep® NineT® ou Simadex®.	
--	--	--

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES BLEUETS NAINS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
Bleuets nains (application en période de dormance)	<p>L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes dans les bleuets nains en période de dormance dans l'année sans fruits.</p> <p>Pour connaître les mauvaises herbes spécifiques supprimées par l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL, consulter la section « Renseignements sur la suppression des mauvaises herbes » sous ce tableau.</p> <p>L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être appliqué avec de l'équipement terrestre (rampe), des pistolets pulvérisateurs ou des pulvérisateurs à pompe à volume élevé et des pulvérisateurs à dos.</p> <p>L'application généralisée doit être faite sur les plants de bleuets nains en période de dormance. Le champ de bleuets doit être entré dans la phase de</p>	<p>PULVÉRISATEURS À MOTEUR OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR</p> <p>Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 2,7 à 5 L/ha pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges et pour réprimer les mauvaises herbes vivaces.</p> <p>Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans un volume minimum de 110 L d'eau/ha. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.</p> <p>PULVÉRISATEURS À PRESSION ET</p>

	<p>la taille (l'année de croissance végétative) dans la saison qui suit l'application. L'application généralisée peut être faite après la chute des feuilles de bleuets, tard à l'automne de l'année de récolte (l'année de production), mais avant l'apparition des nouvelles pousses de bleuets au printemps après la taille.</p> <p>Éviter le contact de la bouillie, la dérive ou le brouillard de pulvérisation de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec l'écorce verte, les tiges ou le feuillage, puisque des blessures peuvent survenir aux plants. Seules les pousses avec une écorce brune mature devraient être pulvérisées ou les plants de bleuets devraient être taillés avant l'application. Le contact de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec une partie autre que l'écorce mature des plantes peut entraîner de graves dommages.</p> <p>L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être mélangé en cuve avec Sinbar WDG ou Velpar DF pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur les étiquettes respectives, y compris la suppression ou la suppression améliorée de l'épervière, de la petite oseille et de nombreuses graminées annuelles et vivaces. Ne pas appliquer le mélange en cuve comprenant l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL et Sinbar WDG ou l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL et Velpar DF plus d'une fois par année. Les instructions de mélange en cuve sont indiquées ci-après.</p>	<p>PULVÉRISATEURS À DOS Mélanger l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 27 à 50 mL de produit par 10 L de solution de pulvérisation pour supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer en pulvérisation dirigée si les nouvelles pousses ont levé.</p> <p>Des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les nouvelles pousses de mauvaises herbes annuelles.</p> <p>Ne pas faire plus de deux applications de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL par année. Ne pas appliquer plus de 6,7 L/ha de produit en une saison.</p>
--	---	--

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES CULTURES MARAÎCHÈRES
L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL supprime les mauvaises herbes qui entrent en contact avec la solution de pulvérisation et n'a aucun effet sur la culture tant qu'elle n'a pas levé.

Le lit de semence doit être préparé assez longtemps avant le semis de la culture afin de permettre aux mauvaises herbes de lever. La culture doit être semée en dérangeant le sol le moins possible (rassis). L'application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut se produire à tout moment après le travail initial du lit de semence jusqu'à la levée de la culture.

CULTURE	RECOMMANDATIONS	DOSE
ASPERGES (sol rassis, semis direct)	L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être appliqué avant la levée des asperges selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL à raison de 2,7 à 5 L/ha selon les mauvaises herbes présentes au moment de l'application.
ASPERGES (lits établis après la récolte)	L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être appliqué après la récolte des tiges.	
CAROTTES, LAITUES, OIGNONS (sol rassis)	L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être appliqué selon la technique du sol rassis pour la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges.	
POMMES DE TERRE (percée du sol)	Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL au plus tard à la percée du sol afin de supprimer les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges. Pour une suppression résiduelle des mauvaises herbes annuelles, l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL peut être mélangé en cuve avec Lexone DF®. Les instructions de mélange en cuve sont indiquées ci-après.	

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES

2,7 à 4 L/ha :

- Stellaire moyenne, sétaire verte, chénopode blanc, tabouret des champs, moutarde des champs, amarante à racine rouge (utiliser 4 L/ha).

4 à 5 L/ha :

- Pissenlit, chénopode glauque, renouée liseron.

Échelle de doses :

- Utiliser la dose élevée lorsque:
 1. la croissance de la culture ou des mauvaises herbes est dense;
 2. les mauvaises herbes sont grosses et/ou mures;
 3. le temps est frais et sec.

Période d'application :

- Pour des résultats optimaux, appliquer le produit sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- Appliquer avant que les mauvaises herbes n'atteignent une hauteur de 30 cm.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL supprime les mauvaises herbes à tous les stades foliaires, bien que l'uniformité de l'épandage soit plus difficile lorsque les mauvaises herbes sont grosses ou matures.
- La suppression des mauvaises herbes est optimale lorsque les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée).

Mélanges en réservoir

- Ne pas mélanger l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL avec des engrais ou d'autres additifs chimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur la présente étiquette

POMMES ET POIRES (arbres porteurs et non porteurs établis depuis un an ou plus)**PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :**

Produit d'association	Dose d'application	Directives
Princep Nine-T	2 à 5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	4,5 à 9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'association	Dose d'application	Directives
Princep Nine-T	25 à 50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	45 à 90 mL/10 L	

RAISINS (établis depuis trois ans ou plus) – Est du Canada seulement**PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :**

Produit d'association	Dose d'application	Directives
Princep Nine-T	4 à 5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	7,2 à 9 L/ha	

PULVÉRISATEURS À PRESSION ET PULVÉRISATEURS À DOS :

Produit d'association	Dose d'application	Directives
Princep Nine-T	40 à 50 g/10 L	Consulter les étiquettes de Princep Nine-T et de Simadex pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.
Simadex	72 à 90 mL/10 L	

BLEUETS NAINS

PULVÉRISATEURS À MOTEUR ET/OU ACTIONNÉS PAR TRACTEUR :

Produit d'association	Dose d'application	Directives
Velpar DF Sinbar WDG	1,92 à 2,56 kg/ha 1,5 à 2,5 kg/ha	Consulter les étiquettes de Sinbar WDG ou Velpar DF pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

POMMES DE TERRE

Est du Canada ou côte de la Colombie-Britannique :

Produit d'association	Dose d'application	Directives
Lexone DF	750 g/ha	Consulter les étiquettes de Lexone DF pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

Intérieur de la Colombie-Britannique :

Produit d'association	Dose d'application	Directives
Lexone DF	350 g/ha	Consulter les étiquettes de Lexone DF pour obtenir plus de directives concernant le mode d'emploi, les restrictions, les précautions et les mauvaises herbes supprimées.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Recommandations sur la gestion de la résistance aux herbicides

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

Instructions et précautions d'application

INSTRUCTIONS D'APPLICATION :

- La rapidité d'action de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10 °C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent de 2 à 4 jours après l'application.

- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite. Des volumes de pulvérisation plus élevés permettent d'obtenir un meilleur épandage.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL agit essentiellement au contact. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des mauvaises herbes à supprimer ou de la culture à dessécher.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL se décompose rapidement dans le sol. Suite à son application, aucune restriction quant au choix de la culture ou de la rotation n'est imposée.
- Lorsqu'une échelle de doses est indiquée, la dose la plus élevée doit être utilisée :
 1. lorsque la croissance des mauvaises herbes ou de la culture est dense;
 2. lorsque les mauvaises herbes sont grandes et/ou à maturité, p. ex., stades foliaires avancés et grande hauteur de la plante;
 3. lorsque le temps est frais est sec.

Instructions relatives à l'application terrestre :

- S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée d'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL et d'eau avant de débiter l'épandage.
- Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans au moins 110 L d'eau/ha, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.
- L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage. Consulter « Cultures, directives et doses » pour connaître la dose et la période d'application appropriée.
- **Aux fins de la dessiccation seulement**, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans au moins 170 à 220 L d'eau/ha. Consulter la section « Application aérienne » pour connaître les volumes d'eau appropriés pour l'épandage par avion.

Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les vergers et les vignobles :

Pulvérisateurs à moteur ou actionnés par tracteur :

Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans de 330 à 1100 L d'eau/ha. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Pulvérisateurs à pression et pulvérisateurs à dos :

Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans un volume d'eau de 10 litres aux 100 m² afin d'obtenir un épandage uniforme, mais pas jusqu'au point de ruissellement. S'assurer que les

pressions de pulvérisation soient respectées pendant l'application.

Directives d'application pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures maraîchères :

Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans au moins 110 à 330 L d'eau/ha. Appliquer à une pression de pulvérisation de 275 à 310 kPa à l'aide de buses (à jet plat, à jet creux ou en cône) qui permettent d'obtenir de petites gouttelettes et un épandage uniforme.

Instructions relatives à l'application aérienne :

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et doses d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
- Faire preuve d'une extrême prudence durant l'application aérienne d'un insecticide, d'un herbicide ou d'un fongicide. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans signe apparent de danger. Suivre le mode d'emploi à la lettre.
- Lorsque l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est appliqué par avion, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de pastilles de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. Ne pas utiliser de buses Raindrop. Pour éviter un épandage inégal ou un chevauchement d'application, utiliser les marqueurs appropriés.
- **Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola et le soja tolérant le glufosinate-ammonium :** Appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans au moins 55 L d'eau/ha.
- **Volume d'eau pour l'utilisation comme dessiccant seulement :** Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans un minimum de 33 à 55 L d'eau/ha.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION

- La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.
- L'épandage uniforme et complet est important pour obtenir une suppression constante.
- Les cultures peuvent être endommagées si l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, un gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est un herbicide non-sélectif et peut dessécher, défolier ou tuer tous les végétaux. Éviter le contact avec d'autres plantes ou cultures désirables par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés.
- **L'application de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL sur les variétés ou les hybrides de canola ou de soja non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou la destruction des cultures.**
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale, utiliser l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL uniquement sur le canola ou soja tolérant le glufosinate-ammonium cultivé à partir de semences certifiées.**

Délai avant la plantation :

- Aucun délai avant la plantation n'est requis pour le maïs de grande culture, le canola, le soja, le haricot secs communs (pas cultivé pour la semences), la luzerne, la carotte, l'oignon et la pommes de terre.
- Délai de 70 jours est pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, le triticale et le blé.
- Délai de 120 jours pour toutes autres cultures.

Précautions relatives à l'application terrestre :

- **Pulvérisateur agricole : NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes pour l'application terrestre.
- NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte pour l'application terrestre.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.

Précautions relatives à l'application aérienne :

- **Pulvérisation aérienne : NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure que celle correspondant à la classification grossière de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- Lire et bien comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir le contenant. Pour toutes questions, appeler Sharda Cropchem Limited au 1 844 810-5720 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole provincial.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire :

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Résistance à l'entraînement par la pluie :

- **Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.**

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les traitements localisés avec l'équipement manuel ne requièrent pas une zone tampon de pulvérisation.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (tels que prairies, des forêts, des brise-vent, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur:		Habitat terrestre
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Luzerne, canola, maïs, framboises, soja, pommes, asperges, haricots, carottes, cerises (douces et sèches), raisins, bleuets en corymbe, laitues, oignons, pêches, poires, prunes, pommes de terre, framboisiers, nectarines, abricots, les membres du	1	0	1

	groupe de cultures 14-11 : noix, y compris : amande, faîne, noix de noyer cendré, châtaigne, aveline, noix de caryer, pacane, noix de noyer, châtaigne de chinquapin, noix de chêne à gros fruits, noix de ginkgo, noix de noyer du Japon, noix de marronnier du Japon, pignon de pin				
Voie aérienne	Luzerne, soja (aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante)		1	0	20
	Canola	Aéronef à voilure fixe	1	0	35
		Aéronef à voilure tournante	1	0	30

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Instructions de mélange

- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre bien calibré.
- L'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau.
- Avant d'ajouter l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que celui-ci est bien propre (voir « Nettoyage du pulvérisateur »).
 1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre.
 2. Verser la quantité appropriée d'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL.
 3. Verser le reste de l'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement.

MÉLANGES EN CUVE :

Remarque : Lors du mélange en cuve de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL, toujours mettre le produit d'association dans le réservoir en premier, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter ensuite l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL.

Lorsqu'on utilise un produit d'association, ***toujours*** consulter l'étiquette du produit concerné pour connaître les autres précautions et les informations d'application.

L'ajout d'un agent antimoussant peut réduire la formation de mousse, particulièrement lorsque de l'eau douce est utilisée.

Herbicide OPPORTUNITY 15 SL et CENTURION ou SELECT :

Canola tolérant le glufosinate-ammonium seulement

Lorsqu'on mélange en cuve l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL et CENTURION ou SELECT, toujours verser l'adjuvant AMIGO dans le réservoir en premier, *puis* verser l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans le réservoir, suivi de CENTURION ou SELECT.

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir « Nettoyage du pulvérisateur »).
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Verser la quantité appropriée d'AMIGO. Continuer d'agiter jusqu'à ce qu'AMIGO soit bien mélangé.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise d'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL dans le réservoir. Mettre en marche le système d'agitation.
5. Verser la quantité appropriée de CENTURION ou SELECT et le reste de l'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer d'agiter ou de faire fonctionner le système de dérivation, et pulvériser immédiatement.
7. Après toute interruption de l'épandage, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Jeter un coup d'œil dans le réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit à remélanger les produits de la solution de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange jusqu'au lendemain.
8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
9. Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent (voir « Nettoyage du pulvérisateur »).

Nettoyage du pulvérisateur

- Avant et après l'utilisation de l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

Alimentation du bétail et délais d'attente

ALIMENTATION DU BÉTAIL :

Canola :

- Les grains et la farine provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir le bétail.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage.

Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence) :

- Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail.

Soja :

- Ne pas laisser paître le bétail dans les champs traités dans les 20 jours suivant l'application.

Haricots secs communs :

- Les grains et la farine provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir le bétail.
- **ATTENTION :** Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage.

DÉLAIS D'ATTENTE**Canola :**

- Lorsque l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est mélangé en cuve avec Centurion ou Select, respecter un délai d'attente de 60 jours à partir de la date du traitement (ou du dernier traitement lorsqu'il y a eu une deuxième application).
- Lorsque l'Herbicide OPPORTUNITY 15 SL est mélangé en cuve avec Facet L, respecter un délai d'attente avant la récolte de 60 jours à partir de la date du traitement.

Soja :

- Ne pas appliquer dans les 70 jours précédant la récolte des graines de soja.

Haricots secs communs et pommes de terre : 9 jours.

Abricots, cerises (douces et sèches), bleuets en corymbe, nectarines, pêches, prunes et noix : 14 jours.

Pommes, raisins et poires : 40 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.